

SOUTENANCE DE THÈSE

Manuela SAENZ DEVIA

L'établissement de la filiation à la lumière de la notion de vie familiale et privée développée par la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme : analyse du droit civil suisse

MERCREDI 6 MAI 2026
14H30 - SALLE 3050 - UNI MAIL



Les changements sociétaux bousculent l'établissement de la filiation. Cette thèse analyse sous un regard critique l'application de la notion de vie familiale et privée à l'évolution des liens parents-enfants par la Cour européenne des droits de l'homme et l'adéquation du droit suisse aux exigences jurisprudentielles qui en résultent.

Jury : Prof. Alice MARGARIA, Université de Zurich, Prof. Michelle COTTIER, Prof. Marie-Laure PAPAUX VAN DELDEN (directrice de thèse), sous la présidence de la Prof. Maya HERTIG, vice-doyenne de la Faculté de droit.

La séance est publique